



Cause
Majeur !

QUI SOMMES-NOUS ?

Lancé en mars 2019, le collectif **Cause Majeur !** rassemble plus de trente associations, collectifs et personnalités qualifiées (jeunes et professionnel-le-s) qui ont décidé de s'unir pour remettre les jeunes majeur-e-s sortant de la protection de l'enfance ou ayant été pris-es en charge par la protection judiciaire de la jeunesse au cœur des politiques publiques.

Notre collectif plaide pour une **inclusion pleine et entière de chaque jeune majeur-e dans la société** et veille à la cohérence, à l'harmonisation et à l'efficacité des politiques publiques concernant tou-te-s les jeunes.

LA SITUATION DES JEUNES MAJEUR·E·S AUJOURD'HUI EN FRANCE

En 2022, en France, **310 557 mineur·e·s étaient suivi·e·s par la protection de l'enfance (Aide Sociale à l'Enfance et Protection Judiciaire de la Jeunesse) et 34 105 jeunes majeur·e·s.**¹ Que se passe-t-il pour ces enfants et ces jeunes au moment de leur passage à la majorité ? Malheureusement, le constat est clair : malgré les dispositions légales, l'accompagnement des jeunes majeur·e·s reste déficient.

La loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants, dite « loi Taquet » et son décret d'application du 5 août 2022 prévoient la poursuite de l'accompagnement des jeunes ayant été confié·e·s à l'Aide Sociale à l'Enfance qui ne bénéficient pas de ressources ou d'un soutien familial suffisants jusqu'à 21 ans maximum.

Néanmoins, cet accompagnement n'est **pas un droit opposable et inconditionnel** puisqu'il reste soumis à l'appréciation du Conseil départemental en ce qui concerne l'évaluation de « l'absence de ressources ou de soutien familial suffisants ». Par ailleurs, la loi crée des **droits différenciés** en rendant l'accompagnement seulement optionnel et temporaire pour les jeunes ayant été pris·e·s en charge par la Protection Judiciaire de la Jeunesse, et tou·te·s les autres jeunes en situation de vulnérabilité non repéré·e·s durant leur minorité. Les jeunes majeurs non accompagnés (MNA) et les jeunes sous obligations de quitter le territoire français (OQTF) rencontrent de nombreuses difficultés pour bénéficier d'un accompagnement, difficultés exacerbées par la « loi immigration » votée en 2024 contribuant à renforcer un double système de protection de l'enfance. De plus, **sans garantie de moyens de financement, de suivi et de contrôle de la loi**, sa mise en œuvre et l'accompagnement des jeunes majeur·e·s sont compromis. En effet, les 50 millions d'euros prévus par la loi semblent bien insuffisants par rapport au 1 milliard d'euros additionnel budgété par Cause Majeur !

Dans les faits, le risque qu'il y ait toujours autant de pratiques que de départements en termes d'accompagnement des jeunes majeur·e·s s'est confirmé et de nombreuses situations de non-respect de la loi ont été dénoncées. **La nature et la durée des accompagnements sont trop souvent insuffisantes** : ils sont en moyenne de 21 mois, le droit au retour n'est pas effectif et un système à double vitesse et discriminant continue de s'instaurer entre les jeunes majeurs non accompagnés et les autres.²

Ainsi, alors que ces jeunes ont dû faire face à un parcours éprouvant durant leur enfance et qu'ils-elles comptent parmi les plus vulnérables, **ils-elles sont victimes d'une véritable injonction à l'autonomie au moment de leur passage à la majorité et font face à de nombreuses difficultés** : trouver un logement, choisir une voie professionnelle malgré les incitations à s'orienter vers des filières courtes pour trouver rapidement un emploi et difficultés voire impossibilité à changer de voie, ruptures brutales lors de leur parcours en protection de l'enfance et donc rupture des liens éducatifs et affectifs. De plus, les jeunes majeur·e·s sont censés percevoir un pécule constitué de l'ensemble des allocations de rentrée scolaire (ARS) qu'auraient dû percevoir la famille de l'enfant depuis le début de son accompagnement. Cependant, ils-elles rencontrent de nombreux obstacles pour toucher cette somme qui leur est due.

Depuis une dizaine d'années, des alertes sur les conditions de vie auxquelles ils et elles sont confronté·e·s sont régulièrement lancées. Pourtant, malgré les annonces politiques et les changements législatifs, la situation reste préoccupante.

¹ Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE). (2022). *Chiffres clés en protection de l'enfance au 31 décembre 2022*. [chiffres-cles-2024.pdf](#)

² Enquête Cause Majeur ! 2025 sur l'effectivité de la loi Taquet - février 2025



Photo du collectif - 2023

NOTRE *OBJECTIF*

LE COLLECTIF CAUSE MAJEUR ! MILITE POUR UNE INCLUSION PLEINE ET ENTIÈRE DES JEUNES MAJEUR-E-S AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ, SANS INSTAURATION D'ÂGE COUPERET DE FIN DE PRISE EN CHARGE, AFIN QUE CHACUN-E Y TROUVE ET Y PRENNE PLEINEMENT SA PLACE !

NOS 4 MODALITÉS D'ACTION

- ☛ **Plaider d'une même voix sur la situation des jeunes majeur-e-s en France** en fédérant **les organisations et les personnalités qualifiées** : production de documents de positionnements, sollicitation de rencontres avec les décideur-euse-s public-que-s, intervention dans des colloques et organisation de temps forts sur le sujet. Notre collectif est de plus en plus identifié et sollicité par les décideur-euse-s public-que-s et les médias. En effet, **plusieurs propositions formulées par le collectif ont été reprises dans des travaux menés par le Gouvernement et le Parlement**. Le projet d'accès à l'autonomie mis en place par la loi Taquet notamment est fortement inspiré du projet d'accompagnement vers l'âge adulte proposé par « Cause Majeur ! ».

Cependant, il est nécessaire d'aller plus loin. Ainsi, Cause Majeur ! défend **5 propositions phares pour ce quinquennat** :

1. **Instaurer un droit opposable à l'accompagnement pour mettre définitivement fin aux sorties sèches et aux situations de vulnérabilité des jeunes à leur passage à la majorité ;**
 2. **Donner à tou-te-s les jeunes en situation de vulnérabilité les mêmes droits, quel que soit leur parcours ;**
 3. **Créer un vrai projet d'accompagnement vers l'âge adulte co-construit avec le-la jeune, basé sur un socle socio-éducatif, adapté et évolutif en fonction de ses besoins ;**
 4. **Accorder une poursuite de l'accompagnement aux jeunes jusqu'à 25 ans ;**
 5. **Obtenir un véritable engagement financier de l'Etat pour soutenir les départements et leur permettre de mettre en œuvre ces mesures.**
- ☛ **Assurer une veille et un suivi continus** de la mise en œuvre des politiques publiques concernant les jeune-s majeur-e-s.
 - ☛ **Favoriser l'échange de pratiques et d'informations entre les membres** afin d'améliorer sans cesse les pratiques d'accompagnement vers une autonomie progressive tout en respectant les droits fondamentaux des jeunes.
 - ☛ **Sensibiliser et mobiliser l'opinion publique** sur ces enjeux grâce à l'organisation de campagnes de communication, la production régulière de communiqués de presse et le relai de nos actions sur notre compte Twitter.

Notre collectif associe autant que possible les jeunes, premier-ère-s concerné-e-s, à ces modalités d'actions.



MEMBRES ET PARTENAIRES ACTUEL·LE·S

ASSOCIATIONS

- Association Nationale des Placements Familiaux - www.anpf-asso.org
- Apprentis d'Auteuil - www.apprentis-auteuil.org
- Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active (CEMEA) - www.cemea.asso.fr
- Chapitre 2 - <https://www.chapitre2-asso.org/>
- Citoyens & Justice - www.citoyens-justice.fr
- CNAPE (fédération des associations de protection de l'enfant) - www.cnape.fr
- Droit d'Enfance - www.droitdenfance.org
- Essor 93 - <https://essor93.org>
- Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) - www.federationsolidarite.org
- Fédération du scoutisme français - www.scoutisme-francais.fr
- Fondation La Vie au Grand Air / Priorité Enfance - www.fondationlavieaugrandair.org
- Forum Français de la Jeunesse (FFJ) - www.forumfrancaisjeunesse.fr
- France Parrainages - www.france-parrainages.org
- France Terre d'Asile - <https://www.france-terre-asile.org>
- Grandir Dignement - <https://www.grandirdignement.org>
- Groupe National des établissements publics sociaux et médico-sociaux (GEPSo) - www.gepso.fr
- Les ombres - www.les-ombres.com
- Repairs 75 - www.repairs75.org
- Repairs 94 - ADEPAPE 94 - www.adepape94.fr
- SOS Villages d'Enfants - www.sosve.org
- SNASEN Unsa Education - www.snasen.unsa-education.org
- Union Nationale des Acteurs de Parrainage de Proximité - www.unapp.net
- Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (UNHAJ) - www.habitatjeunes.org
- Union Nationale Interfédérale des Œuvres et organismes Privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux (UNIOPSS) - www.uniopss.asso.fr
- Union pour l'Enfance - www.unionpourlenfance.com

ASSOCIATION PARTENAIRE

- VersLeHaut - www.verslehaut.org

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

- Mamédi Diarra
- Ariane Eksl
- Philippe Fabry
- Lyes Louffok
- Léo Mathey
- Marie Claude Plottu
- Florence Provendier
- Mireille Verdier



Florine Pruchon

Responsable du pôle Plaidoyer à SOS Villages d'Enfants
et Coordinatrice du Collectif Cause Majeur !
fpruchon@sosve.org - 06 63 04 19 74



@CauseMajeur